

Séance extraordinaire du 15 octobre 2020



2020-10
250

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 octobre 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance extraordinaire n'a été donné.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant:

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu l'arrêté #2020-074 émis le 2 octobre 2020, visant la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, arrête ce qui suit:

- 14° Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2020-10
251

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

Attendu qu'aucun avis public de cette séance extraordinaire n'a été donné;

Attendu que tous les membres du conseil sont présents;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-10
252

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Borne de recharge électrique - Base de béton

04.02 - Demande d'ajustement compteur d'eau

04.03 - Vente de terrain 8e rue Ouest - Bureau Design Masse et abrogation

de la résolution 2020-03-64

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

2020-10
253

04.01 - Borne de recharge électrique - Base de béton

Attendu que le projet de borne électrique nécessite l'installation de base de béton selon les exigences du devis donné par Hydro-Québec;

Attendu la résolution 2020-07-184 Borne de recharge rapide (MTQ), qui mentionne que le ministère des Transports investit un montant correspondant à 50% des coûts reliés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500 \$;

Attendu les soumissions reçues de deux (2) contracteurs :

- Excavation Bolduc: 25 943.83 \$ + tx
- Construction Binet: 31 150.00 \$ + tx

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'accepter la soumission d'Excavation Bolduc au montant de 25 943.83\$ et d'autoriser les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10
254

04.02 - Demande d'ajustement compteur d'eau

Attendu la demande reçue de M. Dave Poulin et de Mme Myriam Marois, déposée en comité plénier;

Attendu la résolution #2020-04-87 Ajustement taxe d'égout et le crédit émis au montant de 325.28\$ suite à une première demande;

Attendu que de 2016 à 2019, l'historique des lectures démontre une consommation annuelle moyenne de 214.75 m³, et en 2020, une consommation réelle de 203 m³;

Attendu que l'écart ne démontre pas une consommation excessive due à un bris du compteur d'eau intérieur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu de:

- Refuser la demande d'ajustement de la lecture du compteur d'eau 2019;
- Ne pas réclamer le remboursement émis au montant de 325.28\$ qui était calculé sur la différence entre 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-10
255**

04.03 - Vente de terrain 8e rue Ouest - Bureau Design Masse et abrogation de la résolution 2020-03-64

Attendu la résolution no 2020-03-64 acceptant l'offre d'achat déposée par M. Mathieu Massé pour l'acquisition d'un terrain situé sur la 8e rue Ouest, parcelle du lot 5 667 107 d'une superficie de 900 m² au montant de 1.37\$/p²;

Attendu l'avis reçu le 2020-10-15 par Mme Lydia Lacasse, notaire, spécifiant que l'acheteur n'est pas M. Mathieu Massé, mais Bureau Design Massé et qu'il y a lieu de corriger la résolution;

Attendu le nouveau numéro de lot créé par l'arpenteur et officialisé auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le lot vendu:

- no 6 367 833, superficie de 900 m² (9 687.519 p²) remplaçant la parcelle du lot 5 667 107.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- D'abroger la résolution no 2020-03-64;
- D'accepter l'offre d'achat de Bureau Design Massé, représenté par M. Mathieu Massé aux conditions suivantes:
 - Prix de vente 13 272\$ (1.37\$/p²);
 - Frais de notaire et d'arpenteur à la charge de l'acquéreur;
 - De procéder devant le notaire choisi par l'acquéreur;
 - De remettre le rapport d'évaluation du terrain à l'acquéreur;
 - D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer les documents légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2020-10
256

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h05.

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.